

Liège édite un guide « Mon animal en ville »

Avoir un animal de compagnie en milieu urbain, quand on n'a pas de jardin, n'est pas toujours simple. Pour conseiller les heureux propriétaires au mieux, l'échevinat du Bien-être animal vient donc de sortir son premier guide « Mon animal en ville ».

Depuis fin 2018 et la mise en place de l'échevinat du Bien-Être animal, Liège multiplie les initiatives visant à améliorer la vie ou la prise en charge des animaux en milieu urbain. Après la création, notamment, du poste de vétérinaire communal et la mise en ligne régulière, via les réseaux sociaux, d'informations d'actualité, un guide vient maintenant d'être édité. Intitulé « Mon animal en ville », il reprend en quelques pages de nombreux conseils



Le guide vient de sortir. Il est disponible gratuitement. © DR

pratiques pour faire en sorte que la cohabitation entre l'homme et l'animal se passe au mieux, même en plein

centre-ville.

« On a voulu centraliser un certain nombre d'infos, souligne Christine Defraigne, l'échevine

liégeoise du Bien-Être animal. Depuis décembre 2018, quand Liège a eu pour la première fois cet échevinat, beaucoup de choses se sont mises en place. On a donc pensé qu'il était important d'avoir un petit guide pratique pour les rappeler. »

Liste des chiens dangereux, réglementation en vigueur en matière de NAC (nouveaux animaux de compagnie), démarches à entreprendre en vue d'une adoption, la plupart des secteurs sont passés en revue, quel que soit l'animal sur lequel vous avez ou vous voulez jeter votre dévolu. « Avoir un animal en ville, c'est beaucoup de plaisir, mais ça représente aussi des contraintes, continue Mme Defraigne. Avec ce guide, on veut aider les maîtres à y

faire face au mieux. On donne donc beaucoup de conseils pratiques, des numéros utiles, et on rappelle évidemment aussi les règlements en vigueur. »

En 11 pages, « Mon animal en ville » fait le tour de la question, pour les animaux de compa-

gnie, mais également pour les autres. Les consignes en matière de robot-tondeuse ou de nourrissage des animaux sauvages y sont en effet rappelées également. Tout comme les démarches à entreprendre en cas de constatation de maltraitance. Ce petit guide est évidemment gratuit. Il est d'ores et déjà disponible en ligne sur le site web de la Ville de Liège, mais il sera également disponible en version papier. « Il va être déposé dans les administrations, les mairies de quartiers, les commissariats de police, tous les endroits qui accueillent du public, détaille Christine Defraigne. Et nous pouvons également en faire parvenir sur demande. »



CHRISTINE DEFRAIGNE

« Avoir un animal en ville, c'est beaucoup de plaisir, mais ça représente aussi des contraintes »